**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 138 (1993)

**Heft:** 10

Inhaltsverzeichnis

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

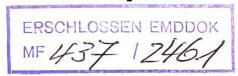
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



## Sommaire

RMS/Octobre 1993

	Pages
Editorial Quousque tandem	3
Actualité	
Loi sur le service civil en consultation L'association de la Re Militaire Suisse a 25 a Col EMG Louis Pittet	
Armée 95 Casques bleus suisses Jean-François Leuba	s 10
Vers une doctrine d'engagement des formations mécanisée	
Col Hervé de Weck	14
Armement Le programme d'armement 1993	20
Sciences militair	es
Corrélation des forces et sécurité collective Br Fritz Stoeckli	23
Prospective	
Les missiles, une menace? (1) Div Horst Pleiner	30
Armement Dur FR 1 au FR 2: le tireur d'élite	
Lt (R) P. Lefort-Lavauz	
Expériences de g Les services spéciaux français en Indochine	
Philippe Raggi	36
Compte rendu	
Nouvel éclairage sur Pilet-Golaz	41
Histoire militaire de la	41
France (tome 3)	43
Revue des revues	
Vicky Graf	45

# Quousque tandem...

par le colonel EMG Jean-François Chouet

Par deux fois en moins de quatre ans, le Groupe pour une Suisse sans armée a connu la défaite. Moins claire en terme de chiffres et de pourcentage, celle de 1993 aura cependant davantage paru comme une victoire du Conseil fédéral, singulièrement de M. Villiger, que celle de 1989 pourtant plus nette. Avec pour conséquence que le DMF culpabilisé du 1er janvier 1990 a fait place à un étatmajor sûr de lui dès le 7 juin 1993. A titre accessoire, on aurait tort d'oublier qu'avant le rejet de l'initiative pour une Suisse sans armée, le peuple et les cantons avaient adopté celle pour la protection des marais qui sonnait le glas de la place l'armes de Rotenthurm.

Dès le 7 juin dernier, le Groupe pour une Suisse sans armée faisait clairement savoir à qui voulait l'entendre qu'il poursuivrait son action et que des décisions dans ce sens seraient prises au mois de septembre. Au moment où s'ouvraient ses débats, le Groupe pour une Suisse sans armée avait encore et toujours l'initiative; lorsque les conclusions et décisions de ce cénacle sont connues, le gouvernement, le DMF et, avec eux, tous les partisans de notre armée sont une fois encore acculés à la défense au sens de notre actuelle Conduite des

troupes: points d'appui et barrages. De riposte ou de contre-attaque, il n'est pas question.

## Qu'attendons-nous?

Depuis qu'en 1986 abouti le référendum contre la place d'armes de Rotenthurm, nous nous contentons d'attendre, de voir venir et d'essayer de rendre les coups que les milieux antimilitaires de tout poil, complaisamment relayés, portent à notre défense nationale. Dans ce «nous» sont compris aussi bien le Conseil fédéral dans son ensemble que le DMF en l'ex-Commisparticulier, sion de défense militaire ou nos innombrables sociétés en tête desquelles la Société suisse des officiers ou l'Association suisse des sous-officiers. Je n'ai connaissance d'aucune commission ni d'aucun groupe de travail chargé par l'une ou l'autre de ces instances de reprendre l'offensive face au Groupe pour une Suisse sans armée. Voilà pourtant bientôt deux lustres que l'on aurait pu et dû chercher une solution au problème de la rétroactivité des articles constitutionnels, telle que la prévoyait l'initiative «40 places d'armes ca suffit». Nombre de distingués parlementaires ont gravement évoqué la question lors de la campagne du printemps der-